

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 4 SEPTEMBRE 2009

Convocation du 26 août 2009

### Ordre du jour :

- Plan de coupe de la forêt communale exercice 2010 et tarifs,
- Extension réseau EDF au Foulon
- Proposition de territoire de la Z.D.E. (Zone de Développement Eolien) document adressé le 27 mai 2009.
- Travaux de voirie
- Proposition de travaux pour la mise en sécurité de l'atelier municipal
- Demande d'achat d'un Chemin au Grand Chaumont
- Accord de dispense de main levée (alignement ruelle des Potiers)
- Rapport d'activité GrDF (réseau Gaz)
- Informations diverses,
- Questions diverses

-----  
Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO Maire

Etaient présents: M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M. François NOEL,  
M<sup>lle</sup> Alexandra GUILOT, Mme Catherine VIGNERON, M. Mathieu PLAIT,  
M. Hugues SAULET, M. Bernard LEBLANC,

Absents excusés : M. Romain JOLIVET et M. Nicolas METTETAL

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA  
-----

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

## PLAN DE COUPE DE LA FORÊT COMMUNALE - exercice 2010 et tarifs

Mme le Maire informe le Conseil que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2010

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

1°- DEMANDE :

- Le martelage de la parcelle 3 de la forêt communale de Chassy
- Prévues au plan de gestion

2° - FIXE la destination des produits comme suit :

- Délivrance du taillis et petites futaies
- Délivrance de la moitié de la coupe

3° - L'exploitation se fera sous la responsabilité des trois garants communaux

- M. Roger KAOUA
- M. Alain GALLET
- M. François NOEL

4°-Clauses particulières ; pour la délivrance : ouverture de cloisonnements d'exploitation de 4.00 ml de largeur tous les 25ml.

FIXE comme suit les tarifs

- Affouages : 12€ la parcelle d'affouage
- Têtes de chêne : 5€ le stère

## EXTENSION RÉSEAU EDF au FOULON

Après un premier rendez-vous sur place avec M. le Président du SIER pour le raccordement de la propriété de M. J-B FRECAULT, il avait été envisagé, pour limiter les dépenses de réaliser un « branchement long » - sachant qu'aucune autre construction ne peut être envisagée sur ce secteur.

Suite à la visite de pré-piquetage regroupant le SIER, la Sté ABM Forclum et un représentant de la commune, la DDEA a établi un devis qui s'élève à 5 200 € HT « pour une extension de réseau » et qu'il n'est nullement question d'un branchement long.

Mme le Maire, sur la demande du pétitionnaire, a repris contact avec M. le Président du SIER pour que soit revu le mode de raccordement car, aux frais estimés ci-dessus, il faudra aussi ajouter les frais de branchement.

Dans l'éventualité où aucune entente ne peut être trouvée, le Conseil donne un accord de principe au devis tel qu'il est établi et précise que le montant des frais engagés sera récupéré au titre de la PVR, déduction faite de 0.20 € /m2 pris en charge par la commune.

### **PROPOSITION DE TERRITOIRE POUR LA Z.D.E. (Zone de Développement Éolien).**

Mme le Maire rappelle qu'à cette étape du dossier, il appartient à chaque commune de se positionner par rapport au territoire proposé pour circonscrire le périmètre de la Z.D.E. sur l'ensemble du groupement de communes. Elle précise que concernant CHASSY, les questionnaires diffusés dans les foyers préalablement à l'enquête publique ont rendu les résultats suivants :

Sur les 240 foyers environs du territoire communal, 39 questionnaires ont été retournés.

*A la question : êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes dans votre région ?*

- |                          |     |
|--------------------------|-----|
| ▪ Tout à fait favorable  | 26% |
| ▪ Favorable              | 21% |
| ▪ Pas vraiment favorable | 13% |
| ▪ Pas du tout favorable  | 38% |
| ▪ Ne se prononce pas     | 5%  |

*A la question : la démarche en matière de développement de l'éolien entreprise par le groupement communal comprenant votre commune vous paraît-elle positive ?*

- |                          |     |
|--------------------------|-----|
| ▪ Tout à fait favorable  | 10% |
| ▪ Favorable              | 36% |
| ▪ Pas vraiment favorable | 10% |
| ▪ Pas du tout favorable  | 38% |
| ▪ Ne se prononce pas     | 2%  |

*POUR INFO* : la synthèse complète de cette enquête peut être consultée en Mairie.

Mme le Maire rappelle que l'étude d'un périmètre de Z.D.E. a été soutenue par un groupement de 13 communes, qui sollicitées par divers développeurs éoliens ont souhaité, dans une démarche homogène et cohérente, réaliser un document de cadrage du développement éolien.

Cette étude a été confiée à la Sté Biotope et a déjà fait l'objet de deux comités de pilotage. Elle a pris en compte pour Chassy, une distance minimale de 700m et l'étude paysagère et patrimoniale couplée aux données techniques a permis de faire ressortir quatre secteurs potentiels qui vont être déposés par l'ensemble des communes du groupement communal :

Secteur 1 : Champlay/Neuilly/Guerchy/Senan - superficie 1026.15ha - puissance max 40MW

Secteur 2 : Villiers/Aillant/Chassy/Poilly/Laduz - superficie 367.88 ha - puissance max 40MW

Secteur 3 : Fleury/Poilly - superficie 163.50 ha - puissance 20MW

Secteur 4 : Champlay/Epineau/Charmoy/Villemer - superficie 208.22 ha - puissance max 30MW

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil le secteur proposé pour la Z.D.E.

Après avoir entendu cet exposé et débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le secteur proposé pour constituer la future ZDE du groupement communal.

**AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de création de Z.D.E. en Préfecture.

**Pour info** : la Sté BIOTOPE, constatant que toutes les communes ne lui ont pas encore transmis les documents nécessaires pour boucler le dossier (questionnaires au public, avis sur le dossier etc...) a sollicité une prolongation de délais de six mois pour la tranche ferme et de sept mois pour la tranche conditionnelle : un accord de principe est donné.

## **TRAVAUX DE VOIRIE**

Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a demandé différents devis pour des travaux de :

### **STABILISATION DU CHEMIN** en haut de la Rue des Perrières

La nouvelle construction ne permet plus au camion de ramassage des ordures ménagères de faire demi tour à cet endroit : pour permettre au véhicule d'effectuer son service dans la rue des Perrières il y a lieu de prévoir un nouvel endroit pour la manœuvre : il s'agit donc de stabiliser le chemin jusqu'au carrefour avec le chemin de Paillot pour permettre le demi tour du camion : ces travaux doivent être réalisés avant la saison pluvieuse.

**RÉFECTION DE L'ENDUIT DE LA PLACE COMMUNALE** : un devis a été demandé pour la réfection de l'enduit à l'identique, mais aussi avec une variante pour une finition en bitume sur une moitié, côté « panneau de basket »

**DÉPLACEMENT DE L'ESPACE PROPRETÉ** : pour permettre de déplacer l'espace propre actuel, jusqu'au parking « poids lourds » à proximité, un devis a été demandé pour la réalisation d'une plate forme pouvant recevoir les conteneurs : ce nouvel emplacement faciliterait l'accès des véhicules devant vider les bennes.

Tous ces points seront étudiés lors de la prochaine séance.

### **PROPOSITION DE TRAVAUX POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DE L'ATELIER COMMUNAL**

Une troisième tentative (infructueuse) d'effraction à l'atelier communal nous oblige à réfléchir sur sa sécurisation : Mme le Maire propose d'établir un ensemble de travaux à réaliser (enduit du soubassement des murs périphériques extérieurs, réfection de la grande porte, installation d'un système d'alarme ...) qui sera déposé auprès du Conseil Général afin d'obtenir une subvention : tous les travaux effectués jusqu'à ce jour l'ont été « en régie » et n'ont bénéficiés d'aucune aide.

Ce n'est qu'après la réalisation de ces travaux que le matériel (volé en décembre) pourra être remplacé dans son intégralité. Le projet réalisé par Roger KAOUA, Président de la Commission « travaux » sera soumis à la prochaine séance pour approbation.

### **DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN AU GRAND CHAUMONT**

Les propriétaires de la parcelle ZL n° 151 souhaitent acquérir le chemin de 3ml de large situé au long de leur propriété, qui dessert la parcelle ZL 124. Pour permettre de donner un avis les Conseillers intéressés se donnent RDV sur place, lundi à 17h30. Mme le Maire souhaite rappeler qu'en cas d'accord une « enquête publique » est nécessaire.

Compte rendu à la prochaine séance.

## **ACCORD DE DISPENSE DE MAINLEVÉE (Alignement ruelle des Potiers)**

L'acte recensant les différentes ventes nécessaires pour la régularisation de l'alignement de la ruelle des Potiers est dressé. La signature devrait avoir lieu courant septembre.

L'un des immeubles étant grevé d'une inscription hypothécaire, le Conseil décide à l'unanimité de « dispenser » le vendeur de procéder à la mainlevée pour ne pas lui occasionner des frais.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ GrDF (réseau Gaz)**

Pour répondre à l'obligation qui lui est faite, GrDF a déposé en mairie son rapport d'activité pour l'année 2008. Il peut être consulté par tous aux heures d'ouvertures du secrétariat.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**LAVOIR ST LOUP** : Mme le Maire demande aux membres présents leur accord pour se renseigner sur la possibilité de mettre en place un « chantier d'insertion » pour la réfection du lavoir St Loup : elle propose une réunion de travail avec les services compétents du Conseil Général afin de recueillir tous les éléments nécessaires, tant sur le plan administratif que financier, auxquels la commune devra satisfaire.

Le Conseil donne son accord et M. Roger KAOUA accompagnera le Maire dans cette démarche : un compte rendu sera fait à la prochain séance.

**DÉROGATION SCOLAIRE** : Mme le Maire informe les membres qu'elle a refusé une demande de dérogation pour la scolarisation d'une enfant à Joigny aux motifs que « *...la commune possède toutes les structures adéquates pour l'accueil, à savoir, classes, garderie périscolaire, cantine et centre de Loisirs...* ». Le Préfet a, quant à lui, après avis de M. l'Inspecteur d'Académie, donné un avis favorable à la demande. Le coût de cet élève représente pour CHASSY une dépense de 541.58 € pour l'année.

**CARTE COMMUNALE** : un projet de « cahier des charges » a été déposé par la DDEA en Mairie pour corrections éventuelles et approbation : certains membres intéressés souhaitent une réunion de travail avec ce service pour finaliser le dossier et lancer l'appel d'offres.

**AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION** : dans la continuité des travaux de réfection du parapet du pont dans le carrefour, la DDEA va venir présenter à la commission « voirie » un dossier d'aménagement et de sécurisation du « centre bourg ».

**Pour info** : les travaux du Pont tels que réalisés aujourd'hui sont entièrement aux frais du Conseil Général, ceux envisagés ci-dessus seront à la charge de la commune.

M. SAULET souhaite que soit également soulevé lors de cette réunion, le problème de pente (non résolu) empêchant la réalisation du pont d'entrée sur sa propriété.

Séance levée à 21h45

---

## **DATES À RETENIR**

Inscriptions pour les affouages et/ou les têtes de chêne  
À faire en mairie avant le mercredi 30 septembre 2009